

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF
SPANC



37 avenue du Général Leclerc
89600 SAINT FLORENTIN
SPANC : lundi et jeudi : 8h15-12h / 14h-15h30
mercredi : 8h15-11h15

Email : spanc@cc-sereinarmance.fr
Tel : 03 86 35 94 15
<https://cc-sereinarmance.fr/assainissement-non-collectif/>

**DEMANDE DE DIAGNOSTIC
D'UNE INSTALLATION
D'ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF POUR UNE
CESSION IMMOBILIERE**

Article L271-4 du Code de la construction et de l'habitation

***Formulaire à retourner complété et signé
par courrier, ou email à la CCSA***

Propriétaire de l'installation d'assainissement non collectif – pour facturation

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune : Téléphone :
Email : (en **majuscules**)

Adresse de l'installation d'assainissement non collectif à contrôler (si différente)

N° et rue : Référence cadastrale
Code postal : Commune : Parcelle n° _____ section _____

En l'absence du propriétaire, coordonnées de la personne mandatée pour l'accès à l'installation :
(Agence immobilière, Office Notarial, voisin etc....) :

Nom :
Adresse :
Téléphone :
Email : (en **majuscules**)

L'entreprise déléguée par la Communauté de Communes est **BUFFET Ingénierie**, basée à Monthéry, tel **01 69 74 14 00**. Le Cabinet prendra contact avec la personne chargée de l'accès à l'installation pour une prise de rendez-vous, pendant les heures ouvrables de la société.

A l'issue de cette visite, le SPANC vous adressera un rapport, par email (si adresse précisée), sous 15 jours. Sa validité est de 3 ans. Si un rapport valide est disponible, le chèque sera restitué au propriétaire.

Si une autre personne est destinataire (agence immobilière, office notarial, etc....), le préciser ci-dessous :

Destinataire du rapport de visite (si différent du propriétaire) – préciser l'email si notaire, agence immobilière ou autre :

En vertu du RGPD, en signant ce document, vous autorisez la communauté de communes à exploiter vos données personnelles. Elles seront transmises au Trésor Public dans le seul cadre de la facturation, et à Buffet Ingénierie pour vous contacter et établir le rapport.

A..... Le.....

Signature du propriétaire qui s'engage à régler (*)



Le rapport de diagnostic vous sera communiqué sous réserve de la réception du chèque de paiement de **180 €. Nous vous remercions d'adresser le règlement à la Communauté de communes Serein et Armance, à l'ordre du Trésor Public, dès l'envoi de ce formulaire.**

À LA SIGNATURE CHEZ LE NOTAIRE, CELUI-CI VOUS REMETTRA UNE ATTESTATION DE VENTE. IL EST IMPÉRATIF DE TRANSMETTRE UNE COPIE A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET A VOTRE COMMUNE.

(*) Le montant du contrôle diagnostic pour les cessions immobilières a été fixé à **180 €** par le conseil communautaire en date du 20 février 2020 (delib n°36/2020) soumis à réévaluation en conseil communautaire.